

EBBV – épuration Basse-Broye Vully

Le Codir de l'EBBV a le plaisir de convoquer les délégués à la 2^{ème} assemblée qui se déroulera le

jeudi 29 février 2024 à 19h00

Lieu : Avenches, Hôtel de Ville, salle 1753 (salle sous les toits)

Tractanda

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Contrôle des présences
3. Procès-verbal de l'assemblée constitutive du 29.11.2023 et approbation
4. Nomination de la secrétaire de l'assemblée des délégués
5. Indemnités diverses
 - 5.1 Présentation
 - 5.2 Rapport de la commission financière
 - 5.3 Approbation des indemnités diverses
6. Règlement des finances
 - 6.1 Présentation
 - 6.2 Rapport de la commission financière
 - 6.3 Approbation du règlement des finances
7. Crédit d'investissement de CHF 4'065'000.-- pour les études STEP et réseaux
 - 7.1 Présentation
 - 7.2 Rapport de la commission financière
 - 7.3 Approbation du crédit d'investissement pour les études STEP et réseaux
8. Budgets 2024
 - 8.1 Budget de résultat 2024
 - Présentation
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation du budget de résultat
 - 8.2 Budget des investissements 2024
 - Présentation
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation du budget des investissements
9. Etat d'avancement du projet STEP tranche 1
10. Divers

Les documents suivants sont disponibles sur le site Internet de la Commune de Saint-Aubin (<https://saint-aubin.ch/services-techniques/ebbv>) et peuvent être demandés, par courriel, au format « papier » auprès de la secrétaire du Codir : s.baumann@vully-les-lacs.ch

- Procès-verbal de la séance du 29.11.2023
- Message accompagnant les indemnités diverses
- Règlement des finances
- Message accompagnant la demande de crédit
- Budget de résultat 2024 et budget des investissements 2024